



Règlement du jeu « OP Supercard Cadeau Fnac »

Article 1 Objet et Société Organisatrice

La société MULTIPASS, (nom commercial Wonderbox), Société par Actions Simplifiée au capital de 35.820 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 678 153, dont le siège social est situé au 71 rue Desnouettes, 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ») ;

La Société Organisatrice organise un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « OP Supercard Cadeau Fnac » (ci-après dénommé le « **Jeu** »). Il s'agit d'un Jeu, à titre gratuit avec obligation d'achat, permettant aux participants de tenter de gagner l'une des cents (100) Supercard (ci-après « **Dotation** ») dans les conditions édictées ci-après.

Le Jeu se déroulera du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2022 à 23h59, dans les points de vente Fnac participants dont la liste est fournie en Annexe et sur le site web www.fnac.com.

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

L'adresse du Concours (ci-après « **l'Adresse du Jeu** ») est la suivante :

MULTIPASS-WONDERBOX, « Opération OP Supercard Cadeau Fnac », 71 Rue Desnouettes – 75015 PARIS.

Sauf indication expresse contraire du présent règlement, cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (DOM-TOM exclus) Corse et Monaco compris, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe et des sociétés appartenant au même groupe que la Société Organisatrice ainsi que leurs familles.

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation, pleine et entière, du présent Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la Dotation.

Article 3 : Durée

Le Jeu débute le 1^{er} septembre 2022 et prend fin le 31 octobre 2022 inclus.

Article 4 : Mécanisme du Jeu et Modalités de participation

Pour tout achat d'un Coffret Cadeau de la marque Wonderbox, ou Vivabox ou Tick&Box, réalisé dans les points de vente Fnac participants, ainsi que sur le site www.fnac.com du 01/09/2022 au 31/10/2022, la Société Organisatrice proposera au client de participer au tirage au sort qui aura lieu le 17 novembre 2022 devant huissier (ci-après désigné en article 8.3) et mettant en jeu la Dotation définie en article 5.

Pour participer à ce tirage au sort, le client devra se rendre sur le site www.supercadeaufnac.fr 24h après l'achat et au plus tard le 15/11/2022, afin de compléter le formulaire de participation et indiquer le code barre à 12 chiffres figurant au dos du coffret.

À la suite du tirage au sort, le gagnant recevra la Dotation sur l'adresse email renseignée lors de l'inscription, au plus tard le 30 novembre 2022.

La Dotation offerte ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière.

Aucun autre mode de participation au présent Jeu ne sera pris en compte. Toute participation en dehors de la durée mentionnée à l'Article 3 du Règlement, sera considérée comme nulle.

Toute participation contraire aux règles susvisées entraînera la nullité de la participation.

En cas de tricherie avérée, toute participation frauduleuse sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation de la Dotation qui aurait été éventuellement obtenue.

Article 5 : Dotations offertes

La Société Organisatrice offrira au total cent (100) Supercard d'une valeur de 25€ (ci-après, les « **Dotations** »).

Ces Dotations prendront la forme d'un Code permettant d'obtenir des Cartes Cadeaux de tiers sur le Site www.fnac.supercard.fr. Les Supercard seront valables jusqu'au 30 novembre 2023. Le détail des modalités d'utilisation de ces Supercard est disponible sur www.fnac.supercard.fr.

Les Dotations sont acceptées telles qu'elles sont annoncées et ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution de la Dotation qui ne sera ni reprise ni échangée.

Les gagnants devront utiliser leur Dotation dans les délais qui seront impartis et fixés par la Société Organisatrice (soit au plus tard le 30 novembre 2023). La Société organisatrice ne sera pas tenue de prolonger la durée de validité de la Dotation.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances de tiers.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice ;
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit de suspendre le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter, de l'annuler ou d'en modifier les conditions.

La Société organisatrice met en œuvre tous les moyens permettant le bon déroulement du Jeu. Toutefois, elle ne saurait être responsable, à l'égard des participants, en cas de défaillance technique indépendant de sa volonté.

Article 7 : Contrôles et réserves

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société se réserve le droit de procéder à des contrôles dans le cas où il serait constaté que plusieurs Dotations seraient gagnées par une même personne ou/et aux membres de sa famille.

Ainsi, toute participation frauduleuse ou effectuée hors délai (date et heure d'achat telles qu'enregistrées par les systèmes Informatiques du point de vente faisant foi) entraînera la nullité de la participation, la non-attribution de la Dotation qu'il aurait pu gagner et ne donnera droit à aucune compensation, et ce sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification et peut limiter cette vérification aux seuls gagnants, la Société Organisatrice n'ayant aucune obligation de procéder à une vérification systématique sur l'ensemble des participants.

La Société Organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Jeu. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu sous la forme d'avenant au présent Règlement.

En cas de litige, un justificatif d'achat du Coffret Cadeau peut être demandé.

Article 8 : Règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition, ni réserve.

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeurerait en vigueur, applicables et opposables aux participants.

8.2 Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse suivante, dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu.

MULTIPASS-WONDERBOX, « Opération OP Supercard Cadeau Fnac », 71 Rue Desnouettes – 75015 PARIS.

8.3 Consultation

Le règlement est déposé à l'étude de : SCP THOMAZON AUDRANT BICHE 156 rue Montmartre – 75002 PARIS.

Le règlement est également disponible sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu et sur la page internet suivante : www.supercadeaufnac.fr

Article 9 : Données personnelles

Les participants sont informés que les données à caractère personnel (notamment la civilité, le nom, le prénom, l'âge, l'adresse email et le numéro de téléphone), communiquées dans le cadre du Jeu à la Société Organisatrice, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation ainsi que l'envoi de la Dotation au gagnant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen 2016/679, les participants peuvent s'opposer au traitement de leur données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : privacy@wonderbox.com ou en adressant un courrier à :

MULTIPASS-WONDERBOX, « Opération OP Supercard Cadeau Fnac », 71 Rue Desnouettes – 75015 PARIS.

Article 10 : Fraude et Loi applicable

10.1 Fraudes

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

10.2 Loi applicable

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.

ANNEXE : Liste des points de vente participants

FNAC AEROPORT ORLY OUEST
FNAC AIX EN PROVENCE
FNAC AJACCIO
FNAC AJACCIO ATRIUM
FNAC ALBI
FNAC ALENCON
FNAC ALES
FNAC AMIENS
FNAC ANGERS
FNAC ANNECY
FNAC ANNEMASSE
FNAC ANNONAY
FNAC ARLES
FNAC AUBENAS
FNAC AURILLAC
FNAC AVIGNON
FNAC AVIGNON LE PONTET
FNAC BAGNOLS SUR CEZE
FNAC BASTIA
FNAC BAYONNE
FNAC BEAUGRENELLE
FNAC BEAUNE
FNAC BEAUVAIS
FNAC BELFORT
FNAC BELLEVILLE SUR SAONE
FNAC BERCY
FNAC BERGERAC
FNAC BESANCON
FNAC BIGANOS
FNAC BORDEAUX
FNAC BORDEAUX LAC
FNAC BOULOGNE
FNAC BOULOGNE S/MER
FNAC BOURG EN BRESSE
FNAC BOURGES
FNAC BREST
FNAC CAEN
FNAC CAGNES SUR MER
FNAC CANNES
FNAC CAPVERN
FNAC CARRE SENART
FNAC CERGY
FNAC CHALON SUR SAONE
FNAC CHAMBERY
FNAC CHAMBOURCY
FNAC CHAMPS-ELYSEES
FNAC CHARTRES
FNAC CHATEAUX
FNAC CHATEAUX
FNAC CHERBOURG
FNAC CLAYE-SOUILLY
FNAC CLERMONT-FERRAND
FNAC COLMAR
FNAC COMPIEGNE
FNAC CONNECT - LAVANDOU
FNAC CONNECT BRIANCON
FNAC CONNECT FENOUILLET

FNAC CONNECT GAP
FNAC CONNECT ISSOIRE
FNAC CONNECT NARBONNE
FNAC CONNECT RIOM
FNAC CONNECT RODEZ
FNAC CONNECT SAINTE MAXIME
FNAC CONNECT TOURS NORD
FNAC CONNECT TOURS SUD
FNAC CREIL
FNAC CREST
FNAC CRETEIL
FNAC CROIX BLANCHE
FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVIC
FNAC DAX
FNAC DIJON
FNAC DINARD-PLEURTUIT
FNAC DOLE
FNAC DOUAI
FNAC EPINAL
FNAC FAREBERSVILLER
FNAC FORUM
FNAC GARE DE L'EST
FNAC GARE DE MARSEILLE SAINT-CHARLE
FNAC GARE DE METZ
FNAC GARE LILLE FLANDRES
FNAC GARE LYON PART DIEU
FNAC GARE MONTPARNASSE
FNAC GENNEVILLIERS
FNAC GIVET
FNAC GRENOBLE GRAND PLACE
FNAC GRENOBLE VICTOR HUGO
FNAC HERBLAY
FNAC HOUDAN
FNAC ITALIA SPA
FNAC ITALIA SPA
FNAC ITALIE 2
FNAC LA DEFENSE
FNAC LA GORGUE
FNAC LA ROCHELLE
FNAC LABEGE
FNAC LANNION
FNAC LAVAL
FNAC LE HAVRE
FNAC LE MANS
FNAC LE PUY EN VELAY
FNAC LES FLANERIES
FNAC LIBOURNE
FNAC LILLE
FNAC LIMOGES
FNAC LISIEUX
FNAC LOGISTIQUE R9
FNAC LOGISTIQUE STOCK CENTRAL
FNAC LORIENT
FNAC LYON BELLECOUR
FNAC LYON PART-DIEU
FNAC MARSEILLE
FNAC MARSEILLE VALENTINE
FNAC MELUN

FNAC METZ
FNAC MONACO
FNAC MONLUCON
FNAC MONTCEAU-LES-MINES
FNAC MONTELMAR
FNAC MONTPARNASSE
FNAC MONTPELLIER
FNAC MONTPON MENESTEROL
FNAC MORLAIX
FNAC MORTEAU
FNAC MULHOUSE
FNAC NANCY
FNAC NANTES
FNAC NEMOURS
FNAC NEVERS
FNAC NICE
FNAC NIMES
FNAC NOGENT LE ROTROU
FNAC NOISY LE GRAND
FNAC ORLEANS
FNAC PARINOR
FNAC PARLY 2
FNAC PAU
FNAC PERPIGNAN
FNAC PLOUZANE
FNAC POITIERS
FNAC PONT A MOUSSON
FNAC PONTARLIER
FNAC PONTAULT-COMBAULT
FNAC PONTIVY
FNAC QUIMPER
FNAC REIMS
FNAC REIMS THILLOIS
FNAC RENNES
FNAC ROANNE
FNAC ROSNY 2
FNAC ROUEN
FNAC SAINT LAZARE
FNAC SAINT NAZAIRE
FNAC SAINT QUENTIN
FNAC SAINT YRIEX
FNAC SAINT-ETIENNE
FNAC SALLANCHES
FNAC SALON DE PROVENCE
FNAC SAUMUR
FNAC SOMAIN
FNAC ST BRIEUC
FNAC ST GENIS
FNAC ST LO
FNAC ST MARCEL
FNAC STRASBOURG
FNAC TERNES
FNAC THIAIS
FNAC THONON LES BAINS
FNAC TOULON
FNAC TOULOUSE MICRO
FNAC TOULOUSE WILSON
FNAC TOURS

FNAC TROYES
FNAC VAL D'EUROPE
FNAC VALENCE
FNAC VALENCIENNES
FNAC VANNES
FNAC VELIZY
FNAC VERNEUIL SUR AVRE
FNAC VICHY
FNAC VILLEBON
FNAC YVETOT
FNAC.COM